



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 146
publié le 8 février 2022**

Table des matières

Décision émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2022-9 AG du 7 février 2022 portant modification de la décision n° 2019-3 AG du 7 janvier 2019 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers (désignation de madame Cécile CHABAS-LAQUIEZE).....4

Décision émanant de l'administration générale (AG)

**Décision n° 2022-09 AG
portant modification de la décision n° 2019-3 AG du 7 janvier 2019 modifiée portant désignation des
représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du
Conservatoire national des arts et métiers (désignation de madame Cécile CHABAS-LAQUIEZE)**

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu la délibération du conseil d'administration du 17 octobre 2012 portant création du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n° 2019 - 3 AG du 7 janvier 2019 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le courriel de monsieur Alexandre GARCIA, représentant de SNESUP, du 4 février 2022, sollicitant la désignation de madame Cécile CHABAS-LAQUIEZE en qualité de représentante suppléante des personnels en remplacement de madame Anne-Françoise BENDER,

DÉCIDE :

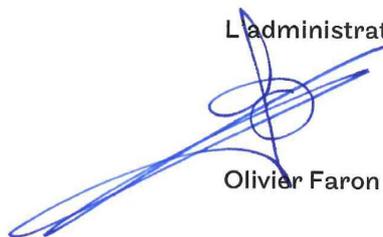
Article 1- L'article 1er de la décision n° 2019-3 AG du 7 janvier 2019 modifiée portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail du Conservatoire national des arts et métiers est modifié comme il suit :

- dans la deuxième colonne consacrée aux membres suppléants, au niveau de la ligne dédiée à l'organisation syndicale « SNESUP », les prénom et nom « Anne-Françoise BENDER » sont remplacés par les prénom et nom « Cécile CHABAS-LAQUIEZE ».

Article 2 - Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 7 février 2022

L'administrateur général



Olivier Faron

Diffusion à :

- Madame Cécile CHABAS-LAQUIEZE, membre suppléante de SNESUP
- Monsieur Alexandre GARCIA, représentant de SNESUP

Copie à :

- Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services
- Madame Virginie VIGNERON, directrice des ressources humaines
- Madame Claudie PASQUIER, Cheffe du pôle prévention et sécurité